

Bourse d'accueil

Objectif	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Encourager les étudiants de niveau secondaire à poursuivre leurs études au Centre d'études collégiales du Témiscouata (CÉCT) tout en favorisant l'excellence.
Nombre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Selon le nombre d'étudiants
Montant	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 500\$ - Répartition en 2 versements (automne et hiver)
Condition d'admissibilité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Avoir déposé une demande d'admission au Service régional d'admission au collégial de Québec (SRACQ); ▪ Être en provenance du secondaire; ▪ Être admis à temps plein à un programme conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC); ▪ Avoir obtenu une moyenne générale supérieure à 85% en 4^e et 5^e secondaire, telle que confirmée par le SRACQ; ▪ Être officiellement inscrit au CÉCT le 20 septembre pour la session d'automne et le 15 février pour la session d'hiver.
Donateur	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fondation du Centre d'études collégiales du Témiscouata
Nomination des boursiers	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les inscriptions au CÉCT sont récupérées dans le système Clara. L'annonce des boursiers se fait lors des différents galas de fin d'année des écoles secondaires de la région ou par lettre pour les étudiants en provenance d'autres régions du Québec.
Remise	<ul style="list-style-type: none"> ▪ À l'automne (après confirmation de la fréquentation scolaire du 20 septembre) et à l'hiver (après la confirmation de fréquentation scolaire du 15 février) de chaque année; ▪ À l'automne, c'est lors d'une cérémonie officielle tenue, généralement au début d'octobre que le premier versement de 250 \$ est effectué en présence des membres du conseil d'administration de la Fondation ainsi que les représentants du CÉCT; ▪ À l'hiver, le deuxième versement, aussi de 250 \$, est effectué après la date de confirmation scolaire. Les étudiants peuvent récupérer leur chèque directement à la Fondation ou au CÉCT.